

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le vendredi 20 mars 2026 à 19h00

(Salle du Conseil Municipal – 2 Rue du Signal)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2026.
3. Election du Maire
4. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
5. Election des adjoints au Maire
6. Lecture de la charte de l'élu local
7. Questions diverses

Le Maire

Marie-Agnès BERGER

Affiché le 16.03.2026

